



26 février 2020

---

## Circulaire\*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

### Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins du congé de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative sur le congé de détente ([ST/AI/2018/10](#) et [ST/AI/2018/10/Corr.1](#)) et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, la périodicité du congé et les localités où il est pris. On trouvera en annexe la liste des lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
2. Dans les lieux d'affectation où la périodicité du congé a été réduite, le nouveau cycle prend effet immédiatement. Dans les lieux d'affectation où elle a été allongée (de 4 à 6, de 6 à 8 ou de 8 à 12 semaines) et dans ceux où le congé a été supprimé, les fonctionnaires ou autres personnes autorisées ayant commencé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à accomplir une période de service donnant droit au congé de détente pourront en bénéficier à l'issue de la période qui donnait précédemment droit au congé. La nouvelle périodicité s'appliquera à compter de la date du retour au lieu d'affectation.
3. Si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans le courant de l'année dans un lieu d'affectation donné, le Bureau des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité du congé. L'évolution notable des conditions dans un lieu d'affectation peut également conduire à l'inscription de ce lieu sur la liste ou à sa radiation.
4. Conformément à la section 3.6 de l'instruction administrative [ST/AI/2018/10](#) et à l'instruction [ST/AI/2018/10/Corr.1](#), la période de service ouvrant droit au congé de détente n'est pas considérée comme suspendue pour les fonctionnaires qui se rendent en mission officielle de lieux d'affectation donnant droit au congé de détente dans des lieux non classés comme difficiles et ne donnant pas droit au congé de détente, mais situés dans des zones pour lesquelles des restrictions à la présence de membres de leur famille remplissant les conditions requises ont été introduites par le Département de la sûreté et de la sécurité ou qui donnent droit à la prime de danger<sup>1</sup>.

---

\* Date d'expiration : 30 juin 2020.

<sup>1</sup> Des informations sur les zones faisant l'objet de restrictions familiales peuvent être obtenues auprès de l'agent habilité. La liste actuelle des zones donnant droit à la prime de danger est disponible sur le site de la Commission de la fonction publique internationale : <https://icsc.un.org/Home/DataDangerPay>.



**Annexe**

**Liste des lieux d'affectation approuvés par le Bureau  
des ressources humaines aux fins du congé de détente  
(au 1<sup>er</sup> janvier 2020)\***

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Afghanistan</b>		
Tout le pays	6 semaines	Doubaï
<b>Algérie</b>		
Tindouf	8 semaines	Alger
<b>Bangladesh</b>		
Cox's Bazar	8 semaines	Bangkok
<b>Burkina Faso</b>		
Kaya, Ouahigouya	8 semaines	Accra
<b>Burundi</b>		
Bujumbura	8 semaines	Nairobi
<b>Cameroun</b>		
Bamenda, Buea, Maroua	6 semaines	Yaoundé
<b>Cisjordanie</b>		
Ramallah	8 semaines	Amman
<b>Colombie</b>		
Anorí, Charras, Dabeiba, Gaitainia, Icononzo, Ituango, Las Colinas, Mesetas, Miravalle, Puerto Asís, Quibdó Remedios, San Vicente del Caguán, Santander de Quilichao, Tibú, Vista Hermosa	8 semaines	Bogota
<b>Éthiopie</b>		
Gambela, Gode	6 semaines	Addis-Abeba
Jijiga, Semera	8 semaines	Addis-Abeba
Bule Hora	12 semaines	Addis-Abeba
<b>Gaza</b>		
Gaza <sup>a</sup>	8 semaines	Amman
<b>Guinée-Bissau</b>		
Bissau	12 semaines	Dakar
<b>Golan syrien occupé</b>		
Golan syrien occupé	8 semaines	Amman

\* Concerne les lieux d'affectation où des membres du Secrétariat de l'ONU sont en poste. Les institutions spécialisées et les fonds et programmes publient leurs propres listes.

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Haïti</b>		
Port-au-Prince	8 semaines	Saint-Domingue
<b>Iraq</b>		
Bagdad, Kirkouk, Mossoul,	4 semaines	Amman
Bassora, Dahouk,	6 semaines	Amman
Erbil, Souleïmaniyé	8 semaines	Amman
<b>Kenya</b>		
Dadaab,	6 semaines	Nairobi
Kakuma	8 semaines	Nairobi
<b>Libéria</b>		
Monrovia	8 semaines	Dakar
<b>Libye</b>		
Benghazi, Tripoli	4 semaines	Tunis
<b>Mali</b>		
Gao, Kidal, Ménaka, Tessalit, Tombouctou	4 semaines	Dakar
Mopti	6 semaines	Dakar
Bamako	8 semaines	Dakar
<b>Mozambique</b>		
Beira	12 semaines	Maputo
<b>Myanmar</b>		
Sittwe	8 semaines	Yangon
Myitkyina (État kachin)	12 semaines	Yangon
<b>Niger</b>		
Diffa, Tahoua	6 semaines	Niamey
Agadez	8 semaines	Niamey
<b>Nigéria</b>		
Maiduguri	6 semaines	Accra
Damaturu, Kaduna, Yola	8 semaines	Accra
<b>Ouganda</b>		
Moroto	8 semaines	Kampala
<b>Pakistan</b>		
Peshawar, Quetta	6 semaines	Doubai
Lahore	8 semaines	Doubai

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>		
Port Moresby	12 semaines	Brisbane
<b>Philippines</b>		
Cotabato City	8 semaines	Manille
<b>République arabe syrienne</b>		
Alep, Damas (camp Faouar), Homs	4 semaines	Amman
<b>République centrafricaine</b>		
Tout le pays	6 semaines	Yaoundé
<b>République démocratique du Congo</b>		
Beni, Butembo	6 semaines	Entebbe
Bukavu, Bunia, Dungu, Gemena, Goma, Kalemie, Kindu, Mitwaba, Tshikapa, Uvira	8 semaines	Entebbe
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe
<b>République populaire démocratique de Corée</b>		
Pyongyang	8 semaines	Beijing
<b>Sahara occidental</b>		
Laayoune	12 semaines	Las Palmas
<b>Somalie</b>		
Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Gaalkacyo, Garoowe, Jawhar, Kismayo, Mogadiscio	4 semaines	Nairobi
Hargeysa	6 semaines	Nairobi
<b>Soudan</b>		
Abyei, Changil Tobaya (Darfour septentrional), Dae'in (Darfour), El-Fasher (Darfour), Geneina (Darfour), Golo (Darfour occidental), Kabkabiya (Darfour), Kass (Darfour), Khor Abeche (Darfour méridional), Manawashi (Darfour), Nertiti (Darfour occidental), Nyala (Darfour), Saraf Omra (Darfour septentrional), Sortoni (Darfour septentrional), Taouïla (Darfour septentrional), Zalingei (Darfour)	6 semaines	Entebbe
Kadougli, Port Soudan	8 semaines	Entebbe
<b>Soudan du Sud</b>		
Aweil, Bentiu, Bor, Djouba, Gok Machar, Kuacjok, Malakal, Pibor, Rumbek, Torit, Wau, Yambio, Yei	6 semaines	Entebbe
<b>Tchad</b>		
Baga Sola	6 semaines	Addis-Abeba
Abéché, Goré, N'Djamena	8 semaines	Addis-Abeba

---

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Ukraine</b>		
Donetsk, Kramatorsk, Louhansk, Marioupol	8 semaines	Kiev
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>		
Ciudad Guayana, San Cristobal	12 semaines	Bogota
<b>Yémen</b>		
Aden, Hodeïda, Ibb, Saada, Sanaa	4 semaines	Amman

---

<sup>a</sup> À compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, un cycle de six semaines aux fins du congé de détente est exceptionnellement approuvé pour Gaza.